

N° DEL/2026-112

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



Séance du 28 septembre 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 22 septembre 2026

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (31) : M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CERDA Dominique, M. CHABANIER Vincent, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, M. PONS Clément, M. ROGER Étienne, Mme SUAU Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : M. CHASSAGNARD Patrick, M. MAS Bernard.

ABSENTS EXCUSES

Mme AGNOUX Fabienne, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BEYNE Bertrand, Mme FORYS Claire, M. GROUSSET David, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (6) :

Mme AGNOUX Fabienne a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
M. BEYNE Bertrand a donné procuration à M. Marie-Laure SUAU,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia.

Secrétaire de séance : Clément PONS.

OBJET : Budget Ordures Ménagères – Admission en créances éteintes

M. le Président informe le Conseil que le Service de Gestion Comptable d'Egletons a transmis un état des services de surendettement et de liquidation judiciaire reçus ces dernières années.

Il s'agit de recettes dont le recouvrement n'est plus possible par décision de justice. Il convient, pour régulariser la situation budgétaire de la Communauté de Communes, de les admettre en créances éteintes.

Le montant total des titres concernés est de 1 314,25€ imputés au compte 6542.

La décomposition de ces 1 314,25€ est liée à des procédures de liquidation judiciaire concernant une entreprise (principalement pour la REOM des exercices 2022 et 2023).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Admet** en créances éteintes les recettes dont les montants s'élèvent à **1 314,25€**.
- **Inscrit** les crédits au budget Ordures Ménagères à l'article 6542, chapitre 65.
- **Autorise** M. le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 2 octobre 2026**

Le Président

Jean-Louis BACHELLERIE



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26